

## **PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**

### **SÉANCE ORDINAIRE du lundi 14 juin 2010 à 20h15**

#### **Présents**

Conseil municipal : Mmes et MM. Véronique CHRISTE, Hervé DESPLAND, **Jean de HALLER (président)**, Ariane de LISLE-SARASIN, Alexandre MULLER, Eric PRADERVAND, Thierry PRADERVAND, Michèle STALDER, Jean-Philippe de TOLEDO, Gilonne VERMEIL et Lorin VOUTAT.

Exécutif : Mme Catherine KUFFER, maire  
M. Emmanuel FOËX, adjoint  
Mme Gabrielle GOURDOU-LABOURDETTE, adjointe

#### **Excusés**

Conseil municipal : MM. Justin BENOIT, Bernard GRUSON, Christophe IMHOOS, Daniel RINALDI, Nicolas TERRIER et Viviane de WITT.

\* \* \*

M. le président ouvre la séance à 20h15 en souhaitant la bienvenue aux personnes présentes et en donnant la liste des personnes excusées. Il salue la présence de M. Dominique von BURG, journaliste, et d'un photographe qui effectuera des prises de vue de l'assemblée.

M. le président : avant d'aborder l'ordre du jour, j'aimerais, comme c'est la tradition, adresser quelques mots de remerciements à la présidente sortante :

« Chère Michèle, merci pour ta présidence. Tu as su avec politesse et amabilité, présider nos séances. Toujours gentille et à l'écoute du conseil, je t'en remercie. J'essaierai de retenir ces qualités dans ma présidence. Je vous demande, à la suite de ces quelques mots de remerciements, d'applaudir chaleureusement notre collègue Michèle STALDER pour sa présidence. »

M. le président : je profite de rappeler un petit point du règlement du conseil municipal, qui devrait nous mobiliser pour la prochaine législature, à savoir la présence aux séances, qui figure à l'article 17, dont la teneur est la suivante :

<sup>1</sup>Les conseillers municipaux sont tenus d'assister aux séances du Conseil municipal, ainsi qu'aux séances de commissions auxquelles ils sont régulièrement convoqués.

<sup>2</sup>En cas d'empêchement, ils doivent s'excuser auprès du maire, du président du Conseil municipal ou, le cas échéant, du président de commission ou, à défaut, auprès du secrétariat de l'administration municipale.

<sup>3</sup>Ils doivent informer l'administration municipale d'une absence de longue durée.

M. le président : si vous savez que vous ne pourrez pas participer aux séances pendant une longue durée, il serait donc bon d'en avertir le secrétariat de la mairie. Cela faciliterait l'organisation des séances. J'espère que nous allons pouvoir, durant cette année, mener les séances avec toute l'efficacité et la civilité dont nous sommes capables pour travailler au bien-être de la commune. Je m'y emploierai en tant que président. Je vous en remercie.

## **1. Approbation du procès-verbal de la séance du 10 mai 2010**

- Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

## **2. Communications du Maire et des Adjoints**

- Mme le Maire : au nom de l'exécutif, je voudrais renforcer ce qui vient d'être dit au sujet de Mme STALDER : je la remercie vivement pour son engagement au cours de cette année, car il n'est jamais facile de mener les débats, et je voudrais souhaiter bonne chance au président qui vient d'entrer en fonction. Cette année sera particulière, car elle précède les prochaines élections municipales. Je le remercie d'avoir accepté cette fonction.
- L'inauguration de la place de Vandœuvres, qui a eu lieu le 28 mai dernier, a été un succès sur tous les plans. Nous recevons encore des remerciements. Les personnes présentes ont toutes apprécié ce grand moment de rassemblement villageois.
- M. le président : je voudrais, en tant que président, remercier tous les conseillers municipaux, ainsi que le maire et les adjoints, pour leur engagement dans l'organisation de cette fête.
- Mme GOURDOU-LABOURDETTE : je vous remercie de votre engagement et d'avoir joué le jeu. Nous n'avons reçu que des compliments et le repas était très bon.
- Mme CHRISTE : il y a eu très peu d'attente lors du service. Bravo à M. et Mme JACQUET !
- Mme VERMEIL : je remercie Mme GOURDOU-LABOURDETTE d'avoir engagé les jeunes bénévoles et de les avoir remerciés après la fête. Cela a été très apprécié.
- Mme le Maire :
  - Il faut que les présidents de commissions pensent aux budgets 2011 et s'y attellent.
  - Nous avons reçu une demande d'autorisation de fouilles pour une installation de fibre optique à la route de Pressy, réservée à un propriétaire. Cette demande est en attente, car nous regrettons que les autres riverains de la route ne puissent pas en bénéficier, alors que la fibre passera devant chez eux.

## **3. Communications du bureau et comptes-rendus des commissions**

## *Comptes-rendus des commissions*

- En l'absence de remarques, les procès-verbaux des séances de commissions sont considérés comme approuvés par les commissaires.

### *a) École, sports et loisirs*

(Rapporteur : Mme CHRISTE)

La commission s'est réunie le 11 mai 2010.

### **GIEED**

- En juillet 2009, la mairie a mandaté le Groupe Interdépartemental pour l'Étude de l'Évolution Démographique (GIEED) pour réaliser une étude de prévision démographique scolaire pour les dix années à venir.
- Le GIEED a répertorié les logements existants et les perspectives de constructions sur la commune et est arrivé à des prévisions qui vont en diminution.
- Il y aura 20 élèves de moins l'an prochain et ceci jusqu'en 2013, puis les effectifs remonteront jusqu'à atteindre le même niveau qu'aujourd'hui.
- Il ne sera donc pas nécessaire de prévoir des classes supplémentaires dans les dix années à venir.
- Ces études sont très fiables, celles qui avaient été faites sur les années 1999 à 2009 se sont révélées très précises.

### **Subventions**

- Test genevois d'orientation de nuit à Dardagny  
**Subvention accordée Fr. 500.-.**
- Chênois volleyball.  
**Subvention accordée : Fr. 2'000.-.**
- Demi Marathon de Jussy  
**Subvention accordée : Fr. 500.-.**
- Tournoi des campagnes (football)  
**Subvention accordée Fr. 1'000.-.**
- Camp de football d'été à Leysin pour les enfants de 10-15 ans  
**Subvention accordée Fr. 1'000.-.**
- Mounted Games (cheval)  
**Subvention accordée : Fr. 500.-.**
- Association Genevescalade  
**Subvention accordée : Fr. 500.-.**
- Championnat du monde espoirs de boxe (6-7 novembre 2010)  
**Subvention accordée : Fr. 1'000.-**

### **Sel & Poivre**

- La comptabilité sera tenue par une fiduciaire pour la somme de Fr. 15'000.- la première année, et ensuite de Fr. 13'000.-, qui seront prélevés sur le compte de Sel & Poivre. Son budget le permet.

### Le Toboggan

- Mme Madeleine Rall, directrice du jardin d'enfants, prend sa retraite cette année.

### Horaires scolaires

- Les nouveaux horaires scolaires entreront en vigueur à la rentrée de septembre 2011. Les heures d'école seront les mêmes qu'actuellement mais avec le mercredi matin en plus, de 8h à 11h 30 (comme le Cycle d'orientation).

### Conseil d'établissement

- Mme GOURDOU-LABOURDETTE a été conviée au Conseil d'établissement. Plusieurs points y ont été abordés.
  - Goûters supprimés, car trop de caries constatées.
  - Transports des enfants avec les nouvelles normes de sécurité : 15 rehausseurs de sièges autos sont à disposition pour être empruntés, chez M. et Mme Valot, pour les personnes qui doivent faire des transports d'enfants.
  - Location d'un minibus évaluée à 40 fois par année, soit Fr. 300.- aller-retour, ce qui représente Fr. 12'000.-.
  - Diverses semaines organisées : semaine pommes, semaine sans écran, semaine du lait et semaine de bénévolat.
- Mme GOURDOU-LABOURDETTE : c'était des estimations et c'est déjà concrétisé que nous allons fermer une classe.
- **Il est pris acte de ce rapport de commission.**

### ***b) Routes et mobilité***

*(Rapporteur : M. DESPLAND)*

La commission s'est réunie le 17 mai 2010.

- La commission s'est réunie le 17 mai 2010. Le premier thème abordé était le choix des éclairages publics pour le chemin Vert et l'ensemble de la commune. Suite à une phase de test avec l'installation, à Tattes-Fontaine, de divers type de lampadaires LED, la majorité des conseillers s'est prononcée favorablement pour les lampadaires de type Hibou. Pour rappel, ces lampadaires sont de fabrication suisse, à l'exception des LED elles-mêmes, et sont au bénéfice d'une garantie de cinq ans.
- Selon l'audit réalisé en 2009 par les SIG, la plupart des lampadaires en fonction à l'heure actuelle sur la commune sont vétustes et nécessitent un remplacement dans les cinq années à venir. Dans un premier temps, la Commission a décidé de préconiser le remplacement des luminaires par des lampadaires LED dans le chemin Vert, profitant des travaux de génie civil dans ledit chemin.

- Sous réserve des chemins de la Seymaz et de Tattes-Fontaine, équipés récemment avec des lampadaires de type Furyo, la Commission décide unanimement de remplacer les lampadaires d'ancienne génération par des lampadaires LED sur l'ensemble des chemins au cours des cinq ans à venir. Les lanternes Montparnasse implantées dans le village seront quant à elles conservées en attendant une étude complémentaire.

### **Fibre optique**

- L'Exécutif propose d'abandonner les armoires VDSL car Swisscom se lance dans la fibre optique en partenariat avec les SIG. Selon un représentant des SIG, il s'avère que la commune pourrait être prioritaire après Meinier (la première commune de campagne équipée), à condition que Vandœuvres avance le financement de ce projet de fibre optique sur l'ensemble du territoire communal. Ce projet pourrait se concrétiser en 2011.
- Préavis de la Commission : aller de l'avant dans ce projet.

### **Route de Pressy**

- A la demande de la société Brevan Howard, Swisscom a adressé à la commune une demande d'autorisation de fouilles pour amener la fibre optique au château de Pressy. Cette demande a été acceptée, pour autant que la route soit parfaitement remise en état après les travaux.

### **Subvention pour l'achat de vélos**

- A l'heure actuelle, nous avons subventionné l'achat de 108 vélos dont 12 électriques. Le Président propose que nous subventionnions également l'achat de baskets...
- Nous avons remis 168 cartes TPG à CHF 50.- et vendu 221 cartes journalières CFF. Selon les statistiques, la commune rentrera dans ses frais sur les cartes CFF.
- Nous avons aussi remis 381 vignettes vélo ainsi que 60 abonnements demi-tarif CFF.

### **Mise en séparatif au chemin de la Blonde**

- Les SIG ont posé un nouveau câble de 18'000 volts pour Reuters (renforcement du 130'000 volts) à travers la parcelle du Vallon. Ils doivent maintenant continuer sur les chemins de la Seymaz, du Dori et de la Blonde jusqu'en haut de la zone 30. Il est à déterminer si les travaux de séparatif à entreprendre du haut de la zone 30 jusqu'au chemin du Dori doivent être exécutés dans la foulée, auquel cas le vote du crédit d'étude s'impose.
- Aucune décision n'a été prise par la Commission à ce sujet.

### **PLQ Jean-Jacques Rigaud**

- Nous devons réaliser la mise en séparatif du chemin des Buclines de la limite communale au chemin du Petit-Pont. L'Exécutif a été relancé à ce sujet par la commune de Chêne-Bougeries. Là aussi, un crédit d'étude puis un crédit d'investissement doivent être votés.

### **Dossiers en cours**

- Chemin de la Seymaz : les travaux du revêtement phonoabsorbant ont été reportés en juillet pour des raisons climatiques.
- *Précision : ce rapport étant antérieur au rapport de la Commission Administrative et financière du 1.6.2010, il ne tient pas compte des décisions concernant le revêtement phonoabsorbant qui ont été prises au cours de celle-ci.*
- Chemin des Haut-Crêts : l'entreprise Trafitec a été mandatée pour étudier des mesures de modération de trafic sur ce chemin et l'édification d'un trottoir côté Voirons. Cette étude,

conjuguée à des mesures de modération de trafic dans le village et sur la route de Pressy jusqu'à l'école, est en cours. L'accord du service des routes cantonales pour la mise en place d'une zone 30 km/h à la route de Meinier ayant été obtenu, l'étude préliminaire sera transmise à la DGM.

### Précisions

- Il ressort des deux audits SIG 2009 et 2010 que la plupart des lampadaires sont vétustes et devront être changés dans les cinq ans (nous en avons même un qui date de 1957). La consommation actuelle de l'éclairage public communal est de 144'323 kWh/an. Si, aujourd'hui, tous les lampadaires étaient de type Furyo, elle serait de 95'609 kWh/an. Et si ceux-ci étaient tous équipés de LED, elle serait de 61'668 kWh/an. Le gain d'énergie s'élèverait alors à CHF 19'580.-/an.
- Le coût de l'électricité restant stable (ce qui n'est peut-être pas la tendance), on peut de plus envisager une subvention fédérale et cantonale de l'ordre de 10 à 15 %.
- Mme CHRISTE : la pose du revêtement phonoabsorbant a été reportée au chemin de la Seymaz, alors qu'un tel revêtement est actuellement posé à la route de Mon-Idee. Qu'en est-il ?
- Mme le Maire : la pose du revêtement au chemin de la Seymaz avait été reportée de Pâques à l'été à cause du froid, et c'est le canton qui en pose actuellement un nouveau à la route de Mon-Idee.
- Mme VERMEIL : lorsque vous refaites une route, prévoyez des pistes cyclables, lorsque cela est possible. Je pense en particulier au chemin des Hauts-Crêts.
- M. FOËX : M. MULLER avait demandé si nous pouvions avoir d'autres types de lampadaires. Les SIG nous en ont proposé, mais il n'y avait rien d'extraordinaire. Les habitants du chemin Théodore-Bret vont installer des STELA. Nous avons dit que nous voulions une certaine homogénéité. Ne pourrions-nous pas avoir une certaine concertation avec les privés, même si nous ne pouvons pas les obliger à choisir un modèle plutôt qu'un autre ?
- Mme GOURDOU-LABOURDETTE : j'apprécie beaucoup que la zone de rencontre de la place de Vandœuvres et du chemin des Peutets soit ouverte, mais je suis surprise, en y pénétrant dans le sens de la montée, de ne pas avoir l'impression d'être dans une telle zone. L'asphalte rabiboché fait non fini. On n'a pas la même impression lorsqu'on la prend en descendant. Je suggère de changer aussi le revêtement sur sa partie inférieure.
- Mme de LISLE-SARASIN : il faut prévoir des aménagements qui empêchent les gens de rouler à 30 ou 40 km/h.
- Mme le Maire : j'entends bien la remarque de Mme GOURDOU-LABOURDETTE. Il avait été décidé de prendre des mesures légères, avec un minimum de mobilier urbain, mais il est vrai que cela fait non fini. Le revêtement pourra être refait dans le cadre du budget de fonctionnement.
- M. le président : ces points pourront être repris en commission.
- **Il est pris acte de ce rapport de commission.**

### c) *Environnement et paysage*

(Rapporteur : Mme VERMEIL)

La commission s'est réunie le 17 mai 2010.

- La séance a débuté conjointement avec la commission des routes pour discuter des luminaires, puis les deux commissions ont poursuivi leurs travaux séparément.
  - La renaturation du nant du parc de la mairie a été abordée. La synthèse du dossier n'avait pas encore été rendue par le département le 17 mai, et il fallait tenir compte du délai référendaire et du spectacle dans le parc. L'autorisation de construire étant par ailleurs valable deux ans, il a été décidé de reporter le chantier au printemps 2011, étant donné qu'il s'agit essentiellement de plantations. S'il avait été entamé cet automne, il aurait fallu scinder le chantier en deux.
  - Nous n'avons toujours pas de nouvelles du département concernant le projet de réseau intercommunal du Paradis. La commune de Meinier a relancé l'Etat pour connaître l'avancement du dossier. Le canton a répondu qu'il n'avait pas émis d'avis sur ce projet et avait engagé quelqu'un pour s'occuper de ces réseaux. La commission a décidé de demander à l'exécutif de prévoir une réunion avec les autres communes concernées par ce projet, afin de voir comment le faire avancer.
  - Le plan directeur cantonal des chemins pédestres de 2002 va être mis à jour en 2012. La commission a décidé de demander les plans et d'en reparler lors de sa prochaine séance.
  - Aménagements extérieurs : il avait été proposé d'avoir une cohérence sur l'ensemble des sites paysagers de la commune, mais la commission n'est pas favorable à engager cette étude.
  - Une demande d'autorisation d'abattage des tilleuls du cimetière avait été déposée, mais un paysagiste a relevé que les arbres étaient en bonne santé. Ils ne seront donc pas abattus.
  - Il a été demandé que les poubelles publiques soient vidées le lundi et le vendredi, afin qu'elles soient vides avant le week-end.
- **Il est pris acte de ce rapport de commission.**

#### ***d) Aménagement du territoire et urbanisme***

*(Rapporteur : Mme VERMEIL)*

La commission s'est réunie le 31 mai 2010.

- La commission a reçu la Fondation ECK pour un point de situation sur son projet à la route de la Capite. Elle a d'abord étudié la possibilité de faire un EMS (projet abandonné suite à des complications avec l'Etat), puis un D2, mais leur étude a révélé des inconvénients liés au site, éloigné du centre du village. Elle s'est finalement rabattue sur un projet de logements, sociaux dans un premier temps, puis à loyers libres, dont les produits serviraient aux buts de la Fondation. C'est ce projet qui a été présenté à la commission le 31 mai. La Fondation aimerait que la commune se positionne par rapport à ce projet, en particulier sur la question de la crèche, que nous leur avons demandé de prévoir, mais aussi sur l'affectation du projet à des logements et, le cas échéant, sur le type de logements et sur la densification. La commission a proposé la mise sur pied d'une commission extraordinaire pour ouvrir le débat relatif à la construction d'une crèche à Vandœuvres. Cette commission aura besoin du rapport de l'Association Amalthée. Le débat aura lieu au cours d'une séance conjointe des commissions Aménagement et Bâtiments, qui a été fixée au 21 juin prochain.
- Parcelle n° 1714 sise chemin de l'Ecorcherie : pour rappel, en 2005, M. Jean-Antoine CRAMER avait demandé de pouvoir construire quatre immeubles de rez plus deux sur cette parcelle, ce qui avait été refusé par la commune et le canton. Son fils, M. Guillaume

CRAMER, présente maintenant un nouveau projet comprenant une villa familiale sur une parcelle de 3'000 à 5'000 mètres carrés, cinq villas sur des parcelles de 2'500 m<sup>2</sup> et le solde de la parcelle destiné à la collectivité. La commission préavise négativement l'avant-projet de M. Guillaume CRAMER concernant cette parcelle et recommande au Conseil municipal de suivre son préavis négatif.

- Parcelle de Swisscom au chemin du Marchepied : la société Swisscom souhaite mettre sa parcelle en vente tout en gardant le sous-sol du bâtiment. L'exécutif a mandaté le bureau d'architectes Charles Pictet pour une étude de faisabilité sur cette parcelle. Nous attendons sa réponse.
- Zone sportive de Crête : la commune est intéressée à déplacer les tennis du village sur les terrains de M. Pierre PRADERVAND à crête. La famille PRADERVAND est favorable à cette proposition, qui s'intégrerait à un projet global de zone sportive. Elle a pris contact avec des bureaux d'architectes pour des offres comparatives. Le dossier est donc en cours et en attente de données complémentaires.
- Projet d'immeubles à la route de Meinier : l'enquête publique est en consultation du 12 mai au 11 juin. Il est temps de mettre en place un concours et d'en étudier l'organisation. Le bureau Charles PICTET a proposé à la commune de prendre contact avec M. Serge SERAFIN, architecte, pour organiser le concours. L'exécutif l'a invité à assister à la séance de commission conjointe du 21 juin prochain, afin de discuter avec lui de l'organisation de ce concours, à savoir déterminer le type de concours (premier ou deuxième degré), sa durée de préparation (au minimum 26 semaines), le cahier des charges, le montant de l'investissement et la formation du jury.
- M. de TOLEDO : je ne comprends pas pourquoi la commission a préavisé négativement la proposition de M. CRAMER car c'est une formule très audacieuse et intéressante que de permettre à des propriétaires de construire une villa dans la mesure où ils cèdent une partie de leur terrain à la commune pour y réaliser des aménagements. Ce serait une chance. Je trouve cela très regrettable. Je suis favorable à ce que ce genre de réflexion se fasse, car nous cherchons désespérément des terrains pour construire des logements. Concernant le projet d'immeubles de la route de Meinier, ayant eu l'occasion de participer au jury pour le centre villageois, j'ai deux mises en garde à formuler. La première par rapport à ce qu'a relevé M. RINALDI en commission, à savoir que lors du précédent concours (centre villageois), la mairie s'était réservée le droit de choisir l'architecte qui lui plaisait et de ne pas suivre les recommandations du jury du concours. Heureusement, car autrement nous aurions eu une barre de béton. Ceci m'amène à faire une deuxième recommandation : ne reprenons pas les mêmes architectes, qui n'avaient qu'une idée, celle de marquer de leur empreinte l'histoire de notre commune.
- M. le président : je lance le débat sur la demande de déclassement de la parcelle CRAMER.
- M. VOUTAT : qu'entend-on par collectivité ?
- Mme VERMEIL : je me suis posé la même question. J'avais également compris qu'il s'agissait de la commune. Je doute que l'Etat accepte un déclassement pour des villas sur une parcelle agricole de 33'000 mètres carrés. Cela me surprendrait beaucoup.
- M. E. PRADERVAND : si j'ai bien compris, il y aurait un échange de parcelles entre les propriétés KELLER et CRAMER.
- M. le président : il y a des imprécisions. Je vous propose soit de confirmer le préavis négatif quant au déclassement, soit de renvoyer le dossier en commission.
- Mme le Maire : même si j'étais pessimiste quant à un développement sur cette parcelle, car le Conseil municipal et l'Etat s'étaient déjà prononcé négativement sur deux projets il y a quelques années, j'ai reçu M. CRAMER, en partant de l'idée qu'il n'appartenait pas à moi



seule de décider du sort de cette parcelle, et car il proposait, après avoir rencontré le bureau PICTET, cet échange de zones avec la propriété KELLER. Mais cette dernière n'est pas une véritable zone agricole, car elle n'est pas cultivée. Je lui ai fait part des difficultés, car on ne déclasse pas de la zone agricole pour construire des villas, mais au moins de la zone 4B. Sa proposition n'est pas de morceler ou de miter, ni de remplir la parcelle comme l'avait proposé son père, mais de prévoir une construction pour lui. Sachant que sa demande avait peu de chance d'aboutir, il a pensé à la collectivité (commune ou Maison de Pressy) pour avoir plus de chance de déclasser. Le projet a peu de chance d'être accepté, mais je voulais que le conseil se prononce. Je lui ai également suggéré de prendre contact avec M. Bernard TROTET, de la direction de la planification directrice cantonale et régionale, qui examine les projets en tenant compte non seulement de leur qualité, mais aussi du soutien, ou non, de la commune concernée.

- M. de TOLEDO : serait-il possible de créer des logements sur la partie qui serait affectée à la collectivité ?
- Mme le Maire : nous ne sommes pas allés aussi loin dans la discussion.
- M. VOUTAT : cela vaut-il la peine que nous en discutons si l'on sait que l'Etat va de toute façon rejeter le projet ?
- M. E. PRADERVAND : je trouve également qu'il serait intéressant d'en savoir plus sur la création de logements, donc je propose de renvoyer le dossier en commission.
- M. le président : nous pouvons aussi le renvoyer à l'exécutif.
- M. de TOLEDO : Vandœuvres pourrait être précurseur dans ce genre de démarche. Je suggère que l'exécutif explore cette possibilité de mixité de constructions, avec des logements pour la collectivité, sur cette parcelle.
- M. MULLER : je comprends bien vos remarques. Nous sommes peut-être allés un peu vite dans l'examen de ce dossier. Nous pourrions le réétudier en commission.
- M. le président : je vous propose de voter sur le renvoi du dossier à l'exécutif pour en savoir plus.
- M. MULLER : reviendra-t-il en commission ?
- Mme le Maire : oui.
- **Vote : à l'unanimité, renvoi du dossier concernant la parcelle CRAMER à l'exécutif pour réflexion.**
  
- **Il est pris acte de ce rapport de commission.**

#### *e) Administrative, financière et juridique*

*(Rapporteur : M. MULLER)*

La commission s'est réunie le 1<sup>er</sup> juin 2010.

- La commission s'est réunie le 1<sup>er</sup> juin dernier et a reçu M. Pierre ERBEIA, qui nous a expliqué les derniers développements en matière de revêtements phonoabsorbants. Il a relevé que les progrès ont été impressionnants en deux ans, et que cela méritait que l'on étudie si nous voulions un revêtement de la nouvelle génération au chemin de la Seymaz, sachant que cela entraînerait une plus-value de Fr. 250'000.- par rapport au crédit voté. Les travaux auraient lieu comme prévu au mois de juillet et dureraient trois semaines. La commission a préavisé favorablement l'ouverture d'un crédit d'engagement de Fr. 300'000.- pour ce revêtement de la nouvelle génération, sous réserve de la vérification de la vitesse à partir de laquelle le gain en décibels est assuré. M. de TOLEDO a en outre demandé des offres comparatives pour ces travaux.

- Crédit d'étude concernant la mise en séparatifs du chemin des Buclines : la commission a préavisé favorablement l'ouverture d'un crédit d'étude de Fr. 85'000.- permettant de couvrir les travaux préparatoires comprenant l'étude du projet, les procédures d'autorisation, l'appel d'offres et la proposition d'adjudication.
- Crédit d'étude concernant la mise en séparatifs du chemin de la Blonde : le chemin du Dori a été ouvert dans le cadre des travaux en cours pour Reuters. L'entreprise prend en charge une réfection de la chaussée sur une largeur de 1,60 mètre, soit la largeur de fouille, plus 20 centimètres de chaque côté, et Mme le Maire a demandé s'il ne fallait pas en profiter pour refaire la totalité du chemin. M. de TOLEDO a proposé de prévoir un éclairage du chemin, plutôt que de refaire le revêtement. Mme le Maire a rappelé que les zones agricoles ne sont pas éclairées. S'agissant de la mise en séparatifs du chemin de la Blonde, la commission a donné un préavis favorable, par deux voix pour et une voix contre, à l'ouverture d'un crédit d'engagement d'un montant de Fr. 40.000.- pour couvrir les travaux préparatoires comprenant l'étude du projet, les procédures d'autorisation, l'appel d'offres et la proposition d'adjudication. En revanche, elle a refusé le « resurfaçage » complet du chemin du Dori.
- Dans les divers, Mme le Maire a rappelé que lors de l'examen du budget 2010, la commission a voulu un budget équilibré. Elle a regretté de ne pas s'être assez battue pour rappeler que les finances publiques ne peuvent pas être comparées au privées. Il en résulte qu'il n'y a aucune marge de manœuvre pour des projets qui arrivent en cours d'année. Une discussion s'en est suivie sur la manière de présenter les budgets. M. de TOLEDO a proposé que l'on demande à Mme SCHENK de nous présenter les possibilités qui nous sont offertes, par rapport aux normes en matière de comptabilité publique, pour résoudre ce type de problème.
- M. de TOLEDO : concernant la construction du budget, il a été relevé en commission qu'il était regrettable que nous n'ayons pas un petit excédent pour rajouter des dépenses ici ou là, lorsqu'on en a le besoin. À l'époque, des voix s'étaient élevées contre cette façon de faire. Elles estimaient qu'il fallait budgéter correctement les dépenses et que l'on n'avait pas besoin d'un petit coussin supplémentaire. Effectivement, quand on voit aujourd'hui les sommes que l'on aimerait dépenser en plus, on s'aperçoit que pour l'essentiel, elles pouvaient être prévues. Cela étant, comme nous avons peu de marge de manœuvre, nous avons cherché une solution pour éviter à l'exécutif de devoir « passer en force ». Il y a une solution assez simple pour aller dans le sens de ce que veut l'exécutif, qui serait de modifier le budget au niveau des recettes fiscales. Comme vous le savez, nous faisons un abattement par rapport aux informations qui nous sont fournies par le département, pour avoir une certaine marge de sécurité sur ces recettes. Nous pourrions modifier cet abattement pour que les recettes fiscales soient légèrement augmentées. Il suffit de réunir la commission financière, et si le conseil adopte cette modification de l'abattement sur le budget 2010, l'exécutif aura la marge de manœuvre dont il a besoin. Cela ne veut pas dire que les présidents de commission pourront s'en reporter à ce matelas de sécurité. Il faut quand même qu'ils réfléchissent de façon approfondie aux éléments qu'ils souhaitent voir figurer au budget. Je propose de renvoyer cette proposition en commission.
- M. E. PRADERVAND : à combien s'élève l'abattement actuel et de quel pourcentage est-il proposé de le réduire ?
- M. de TOLEDO : il est de 7 % et il est proposé de le réduire à 5 %, ce qui laisserait un excédent d'environ Fr. 50'000.- après les engagements déjà pris. Il s'agirait donc d'une augmentation des prévisions de recettes fiscales de 2 %.
- M. le président : cette suggestion est renvoyée en commission à l'unanimité.

- **Il est pris acte de ce rapport de commission.**

### ***f) Bâtiments, feu et sécurité***

*(Rapporteur : M. DESPLAND)*

La commission s'est réunie le 8 juin 2010.

- M. le président : il y a une demande de huis clos concernant le dernier point du rapport de cette commission. Je demande au rapporteur de bien vouloir le signaler lorsqu'il arrivera à ce point. Nous en débattons et vous pourrez voter sur le huis clos.

### **1. Mairie de Vandœuvres**

- Nous avons auditionné M. FUCHS du Bureau ATBA qui nous a communiqué le projet final de la rénovation de la Mairie, insistant sur la compression maximale des coûts sur retour des soumissions et sur la cohérence du projet.
- Les commissaires ont débattu de ce projet. Fallait-il descendre la réception au rez-de-chaussée et ne pas entreprendre les travaux connexes, travaux minimalistes qui auraient été inadaptés à la valeur historique de ce bâtiment ?
- Les membres de la commission ont regretté de ne pouvoir étudier un dossier comparatif mais sont conscients que les contraintes de la CMNS sur ce bâtiment super protégé laissent peu de place à une initiative architecturale différente.
- Après examen attentif de ce projet et tenant compte des considérations suivantes :
  - Le transfert de la réception, qui devient de plus en plus impératif en raison du nombre croissant d'usagers (cartes CFF, subvention vélo, etc.) ;
  - La cohérence du projet et la justification du montant du devis (contrôlé par un architecte tiers) ;
  - L'amélioration phonique de l'intérieur du bâtiment ;
  - Le rafraîchissement global des espaces intérieurs ;
  - L'amélioration fonctionnelle des divers locaux ;
  - La remise en valeur intérieure de ce bâtiment classé ;
  - Enfin le fait que si l'on renonce à ce projet, l'étude avancée de celui-ci a un coût financier qui s'élève déjà à Fr. 63'000.-.
- En raison de tous ces arguments, les commissaires présents se prononcent unanimement pour le projet global de la rénovation. Ils proposent au Conseil municipal de valider ce projet en vue de sa réalisation et d'avaliser rapidement la délibération relative au crédit d'engagement devisé à Fr. 633'071.- plus le mobilier de Fr. 69'500.-.

### **2. Sécurité**

- La Commission préconise de prévoir un montant de Fr. 40'000.- au budget 2011 pour financer l'intervention ponctuelle et rapide d'une agence de sécurité privée dans le but de lutter contre l'augmentation des déprédations commises sur le territoire communal et propose qu'un montant extraordinaire soit alloué en 2010 pour des actions ponctuelles qui pourraient être entreprises dès le mois de juillet par cette même agence.

*Débat*

- M. de TOLEDO : je suis favorable à cette rénovation de la mairie et je constate qu'elle va coûter plus cher car nous donnons des subventions qui génèrent des usagers plus nombreux. Nous allons avoir le même débat sur la maison Bianchi.
- M. DESPLAND : la commission préavise favorablement ces travaux.
- **M. le président : je mets au vote le renvoi du dossier de rénovation de la mairie à la commission financière.**
- **Cette proposition est acceptée à l'unanimité.**
  
- M. de TOLEDO : je trouve le montant prévu pour la sécurité insuffisant.
- M. DESPLAND : Fr. 40'000.- sont prévus pour 2011 et un montant extraordinaire, non encore chiffré, est envisagé pour 2010. Comme il reste six mois, nous pourrions prévoir Fr. 20'000.-, mais si vous estimez ce montant insuffisant, nous pouvons prévoir une somme plus élevée.
- M. le président : nous pouvons renvoyer le dossier à la commission financière.
- Mme CHRISTE : le but est d'assurer une sécurité supplémentaire pendant la période estivale, il ne faudrait donc pas attendre la prochaine séance du conseil pour prendre une décision.
- **M. le président : je vous propose de voter soit pour un montant extraordinaire de Fr. 20'000.- qui autoriserait l'exécutif à mandater dès maintenant une société de sécurité privée, soit pour le renvoi en commission financière.**
- **La proposition d'accorder un montant extraordinaire de Fr. 20'000.- qui autoriserait l'exécutif à mandater dès maintenant une société de sécurité privée est acceptée à l'unanimité.**
  
- M. le président : je vous propose de débattre sur la demande de huis clos de M. VOUTAT concernant le troisième point du rapport, relatif à la Maison Bianchi.
- M. VOUTAT : j'ai fait cette demande, car on peut craindre, comme cela a été relevé en commission, qu'à la veille d'élections importantes, certains conseillers ne se sentent pas libres de s'exprimer librement et sereinement sur ce sujet important.
- M. le président : je vous rappelle à ce sujet que les procès-verbaux des séances de commission sont confidentiels et que les débats qui s'y déroulent ne sont pas destinés à être divulgués.
- M. de TOLEDO : je ne comprends pas l'utilité de cette demande, je ne trouve pas cela courageux et je me réjouis de la présence de M. von Burg, qui va pouvoir se faire l'écho des propos qui seront tenus ici, car, à mon avis, le problème est que la CMNS nous contraint à garder un immeuble pourri et à y réaliser un projet qui va être un gouffre financier. Il faut dénoncer cela et dire que nous ne pouvons pas accepter cette mainmise de la CMNS, qui va nous faire perdre au minimum Fr. 200'000.- par année. Il faut en débattre ouvertement. Quel que soit le projet qui va sortir, je constate que nous sommes dans une situation de contrainte. Il faut démolir ce bâtiment et en construire un autre dans lequel nous pourrions développer un projet efficace et utile. Je propose donc que l'on débattre de la raison pour laquelle nous sommes dans cette contrainte et comment en sortir. Je suis donc opposé au huis clos.
- M. E. PRADERVAND : je trouve surprenant que la seule raison qui justifie le huis clos soit une raison électorale.
- M. VOUTAT : il y a des informations qui circulent et certaines personnes ne peuvent pas prendre de décisions librement parce qu'il y a des pressions.

- **M. le président : je mets au vote la demande de huis clos sur le troisième point du rapport de commission.**
- **Le huis clos est refusé par 1 voix pour et 9 voix contre.**

### **3. Maison Bianchi (suite du rapport de M. DESPLAND)**

- Les commissaires ont examiné attentivement le projet hôtelier qui leur était soumis, c'est-à-dire l'esquisse d'un avant-projet hôtelier non abouti.
- Au vu des éléments dont ils disposaient et après un comparatif de toutes les affectations envisagées de ce bâtiment implanté au milieu du village (crèche, démolition/reconstruction, rénovation d'appartements, maison d'étudiants, projet hôtelier, certains projets refusés par la CMNS), étude dont la commission s'occupe depuis bientôt trois ans, les commissaires restent convaincus que la version maison d'étudiants (projet finalisé et prêt à être entrepris dans des délais très brefs) est la meilleure version dans l'intérêt de la commune.
- Si cette affectation maison d'étudiants devait se révéler par la suite moins opportune, elle aurait le mérite d'avoir permis l'assainissement et la rénovation de ce bâtiment ainsi que sa conservation dans le patrimoine communal.
- Sur la base de tous ces critères techniques (conception, réalisation et préservation du patrimoine), la commission propose au Conseil municipal de retenir le projet maison d'étudiants et de voter rapidement la délibération relative au crédit d'engagement.
- Le choix politique de l'affectation de la Maison Bianchi n'est pas dans les attributions de la commission, c'est à vous, Mesdames et Messieurs du Conseil municipal, de vous positionner !
- M. le président : j'ouvre le débat sur la proposition de la commission d'aller de l'avant avec le projet de maison d'étudiants, projet sur lequel nous avons déjà débattu en 2009 et qui avait été voté et accepté. Simplement, vous aviez voulu vérifier le maximum de possibilités, dont le projet hôtelier.
- M. de TOLEDO : lors des premières discussions, je disais qu'il fallait se méfier des fausses bonnes idées, maintenant je pense que c'est une vraie mauvaise idée, surtout lorsque l'on examine le plan financier de la régie SCHMIDHAUSER. Nous avons investi environ 1,6 million de francs pour l'acquisition de ce bâtiment, dont on sait aujourd'hui qu'il est inutilisable. Nous envisageons de rajouter quatre millions pour essayer de le réhabiliter, or le fait que l'on doive conserver ce bâtiment condamne tous les autres projets. Ces quatre millions additionnels seront probablement six ou sept millions, ce qui revient à une perte annuelle d'au minimum Fr. 200'000.- par année avec le projet de maison d'étudiants. Ce n'est tout simplement pas envisageable et il en irait de même si l'on voulait faire autre chose dans ce bâtiment. Il faut demander officiellement sa destruction et l'obtenir.
- Mme GOURDOU-LABOURDETTE : nous l'avons fait et cela a été refusé, car le bâtiment fait partie du patrimoine communal.
- Mme VERMEIL : nous ne pourrions pas le démolir, car cela constituerait un précédent, ce que la CMNS veut éviter. Je ne trouve pas juste de présenter le projet comme l'a fait M. de TOLEDO. Si nous dépensons Fr. 200'000.- par année, ce sera dans un but social de soutien pour les jeunes, qui est un réel besoin. Je préfère dépenser Fr. 200'000.- par an pour des logements d'étudiants, dans un endroit stratégique du village, plutôt que pour des routes, qui coûtent encore plus cher, et je ne suis pas sûr que nous ayons besoin d'un hôtel à cet

endroit. Cela a un coût, en effet, mais au même titre que l'on fait des écoles ou des crèches. C'est un service que l'on rend à la population.

- M. de TOLEDO : le problème n'est pas dans le projet, mais dans le diktat de la CMNS, qui fait que tout projet sera déficitaire. Je suis d'accord que l'on investisse, mais il faut le faire de façon intelligente. En démolissant et en reconstruisant, nous réaliserons un projet dont l'exploitation ne coûtera pas grand-chose et l'on rendra le même service aux étudiants ou à la population.
- M. DESPLAND : cela signifierait quatre ans de procédure pour arriver peut-être au même résultat.
- M. de TOLEDO : alors cela veut dire que tout ce que l'on dit sur la création de logements à Genève ne peut être mis en œuvre à cause d'une simple commission, en plus sur un argumentaire qui n'est pas valable. Je trouve cela inacceptable.
- Mme GOURDOU-LABOURDETTE : c'est l'alignement au centre du village qui est défendu, et je pense aussi qu'il faut le défendre.
- Mme VERMEIL : il serait regrettable de laisser pourrir ce bâtiment. Fr. 200'000.- pour loger des personnes, ce n'est pas excessif. Une crèche coûte beaucoup plus cher et j'y suis également favorable. Nous ne pouvons pas ne rien faire du fait qu'on nous refuse le droit de démolir. Le projet n'est pas ad vitam aeternam. Il est réversible. Une autre affectation pourra être prévue dans dix ans.
- M. de TOLEDO : je ne suis pas opposé au fait de réaliser un projet social, mais il faut faire quelque chose de logique et de fonctionnel, à des coûts normaux. On doit aujourd'hui payer deux ou trois fois plus cher, uniquement car on nous oblige à conserver un bâtiment pourri. Il ne faut pas accepter cela et le dénoncer. Il y a un double discours au niveau des autorités. On nous dit d'un côté qu'il faut des logements et lorsque l'on veut faire quelque chose de raisonnable, on nous empêche de le faire en imposant un coût prohibitif.
- Mme VERMEIL : nous avons le coût d'un projet qui prévoyait la démolition/reconstruction, il n'était pas deux ou trois fois moins élevé que ce projet.
- M. de TOLEDO : le projet va coûter beaucoup plus cher que les chiffres qui nous sont présentés.
- Mme GOURDOU-LABOURDETTE : c'est faux. Nous avons été en dessous des crédits votés pour tous les bâtiments que nous avons réaffectés ou créés (annexes de la mairie, toilettes du parc, etc.), tout en réalisant un travail de qualité.
- M. DESPLAND : nous avons fait un comparatif avec la rénovation de ce bâtiment dans un but de logement. Lors de la séance du conseil du 7 décembre 2009, nous avons discuté des avantages du projet de maison d'étudiants : libération du fond du jardin, qui n'est plus requis pour des places de stationnement, utilisation du pourtour de la maison, affectation de la grange à des services techniques. Cela constitue donc des travaux moindres, tout en nous permettant d'assainir le bâtiment, le toit et les sous-sols. Nous avons moins de contraintes, notamment d'isolation phonique, avec une maison d'étudiants, qu'avec des appartements. Cela coûte moins cher.
- M. VOUTAT : je suis d'accord que c'est un scandale de nous refuser la démolition et nous ne savons pas sur quelle légalité fonctionne la CMNS, mais comme nous n'avons pas de solution miracle pour aller outre son avis, nous avons préavisé le projet de maison d'étudiants, car il s'agissait d'un projet communal au centre du village. Nous avons relevé que la commune devait garder ce bâtiment, afin de ne pas perdre un bien situé à un endroit stratégique de la commune. Cette mainmise de la CMNS est regrettable, mais comment pouvons-nous nous révolter concrètement ?
- M. E. PRADERVAND : que nous propose M. ERBEIA ?

- Mme GOURDOU-LABOURDETTE : rien de concret pour l'instant. Nous lui avons donné un délai pour nous présenter un projet. Il nous a remis des esquisses. Différentes variantes seraient possibles (vente, droit de superficie, location, etc.)
- M. le président : la famille ERBEIA a-t-elle étudié la possibilité d'aménager un hôtel dans ses propres bâtiments ?
- Mme GOURDOU-LABOURDETTE : c'est ce bâtiment qui les intéresse, car il jouxte le leur. Ils pourraient le relier à celui de leur Auberge. Ils trouvent que la commune ne devrait pas investir dans un projet aussi onéreux, raison pour laquelle ils proposent d'en faire un hôtel.
- M. DESPLAND : la commission s'est prononcée sur les esquisses qui nous ont été remises.
- Mme VERMEIL : à noter qu'il n'y avait que des esquisses et pas de plan financier.
- Mme de LISLE-SARASIN : il faut s'attendre à des oppositions d'habitants de la commune sur le projet de maison d'étudiants.
- Mme CHRISTE : pour l'hôtel à mon avis aussi.
- M. le président : j'ai sondé un certain nombre de personnes qui ont de l'influence dans la commune sur le projet de maison d'étudiants et il passe très bien. Mais il faudra s'engager à le défendre et soutenir l'exécutif. Vous aviez accepté le projet à une assez large majorité en 2009. On dit qu'on ne fait jamais de social, or ce projet est un projet social. Nous pouvons le défendre comme tel. Ou alors nous pouvons le mettre en vente et attendre qu'un gros contribuable vienne l'occuper.
- M. de TOLEDO : je demande que le Conseil municipal se prononce sur cet objet, et je demande le vote nominatif.
- M. le président : je mets au vote le projet de maison d'étudiants. Si le vote est favorable, le dossier sera renvoyé en commission financière. S'il est défavorable, la commission des bâtiments travaillera sur un autre projet.
- **Vote sur le principe de réaliser une maison d'étudiants dans la maison Bianchi :**
  - **8 voix pour : Mmes et MM. CHRISTE, DESPLAND, de LISLE-SARASIN, MULLER, Eric PRADERVAND, STALDER. VERMEIL et VOUTAT.**
  - **2 voix contre : MM. Thierry PRADERVAND et de TOLEDO.**
  - **0 abstention.**
- **Il est pris acte de ce rapport de commission.**

#### 4. Projets de délibérations

##### *Crédit d'engagement complémentaire pour le chemin de la Seymaz*

- Mme le Maire : je m'étais engagée à ne pas revenir devant vous pour demander un nouveau complément au crédit d'investissement, mais celui-ci a été voté il y a deux ans et, depuis, la qualité des revêtements phonoabsorbants a été améliorée. La nouvelle génération de revêtements permet de gagner neuf décibels par rapport aux anciens. J'ai donc décidé de vous proposer de voter ce crédit. Je m'étonne et je déplore que nous n'ayons pas été tenus au courant de cela plus tôt, mais la question nous a été posée et nous devons y répondre. J'ai indiqué à l'ingénieur et à l'entreprise qu'il était hors de question que l'on repousse les travaux à cause de cela, et cela a permis de conserver les dates prévues, au mois de juillet, malgré le fait que nous devons respecter le délai référendaire, si vous votez

la délibération. L'entreprise Simond ne pose pas ce genre de revêtements et elle a demandé une offre à l'entreprise Scrasa, qui travaille habituellement avec le fournisseur du produit. Nous n'avons donc pas d'offre comparative, comme cela a été demandé, mais ce produit fait actuellement référence et l'offre qui nous a été faite ne souffrait pas de comparaison, quant au prix à la tonne. Je vous encourage à accepter cette dépense, car je vois mal que l'on pose un revêtement ne correspondant pas à ce qui se fait de mieux aujourd'hui.

- M. MULLER : quel est le gain acoustique par rapport à la vitesse autorisée sur le chemin ?
- Mme le Maire : le gain est de neuf décibels, aussi bien à 50 km/h qu'à 80 km/h.
- M. de TOLEDO : j'attends toujours des offres comparatives portant sur des produits comparables. Ces offres n'ont pas été fournies. Ce changement de dernière minute va inciter les gens à rouler plus vite et va donc nous obliger à prévoir de nouveaux dispositifs pour ralentir le trafic, ce qui va renchérir encore le coût du projet. Il est donc tout à fait inopportun d'aller dans le sens qui nous est proposé.
- Mme CHRISTE : je suis d'accord avec M. de TOLEDO car pour un chemin de 1,6 kilomètre de long, nous allons atteindre un montant total de 2,9 million de francs. Et cela va retarder les travaux.
- Mme le Maire : l'entreprise va concentrer les mesures préparatoires et fera en sorte de poser le revêtement rapidement. Il n'y aura donc quasiment pas de retard. Je comprends vos réactions, mais il faut penser aux riverains. Ils pourront être mécontents, à juste titre, si nous prenons une décision frileuse et ne leur donnons pas le maximum.
- M. Th. PRADERVAND : on travaille sur ce chemin depuis bientôt une année et demie. Pourquoi ne nous en a-t-on pas parlé plus tôt ? Sachant à quel point il est difficile de gagner un décibel, je suis étonné qu'on arrive à en gagner tout d'un coup quatre ou cinq. Comme par hasard, on nous propose à la dernière minute un matériau qui va nous coûter très cher.
- Mme VERMEIL : quel type de phonoabsorbant est actuellement posé sur la route de Mon-Idée ?
- Mme le Maire : il s'agit d'un revêtement de la nouvelle génération. Des progrès ont été faits depuis deux ans et le canton suit cette évolution technologique. Le chemin est long et l'idée était non seulement de ralentir le trafic, mais aussi d'améliorer la qualité de vie des riverains, suite aux nombreuses pétitions que nous avons reçues. Leur refuser le droit de bénéficier de la nouvelle technologie serait faire preuve d'égoïsme, même si je peux comprendre que vous trouviez le coût élevé. Ce serait ne pas aller au bout du raisonnement, qui était de faire de ce chemin un chemin plus agréable, également pour ceux qui y vivent.
- M. DESPLAND : l'augmentation de coût vient notamment du fait qu'il faut raboter davantage. À l'origine, les revêtements phonoabsorbants n'ont pas été construits pour absorber le bruit, mais pour rendre les routes plus perméables et donc absorber l'eau en cas de pluie. C'est ensuite que l'on s'est rendu compte qu'ils étaient phonoabsorbants. Si l'on rabote davantage, c'est normal que cela coûte plus cher.
- Mme STALDER : une route doit garder un certain bruit. Si l'on n'entend plus rien, cela devient dangereux. Les voitures elles-mêmes sont déjà de moins en moins bruyantes.
- M. MULLER : dans quelques années, lorsqu'il n'y aura plus que des voitures électriques, on n'entendra plus les véhicules, phonoabsorbant ou pas.
- M. de TOLEDO : les points clés sur lesquels construire notre réflexion sont qu'un revêtement phonoabsorbant est déjà prévu, que les gens roulent beaucoup plus vite lorsque c'est bien lisse (les nids de poule constituent des ralentisseurs naturels) et que nous n'avons pas eu les réponses aux questions que nous avons posées



- Mme de LISLE SARASIN : si les riverains apprennent que la mairie est chiche, cela va très mal passer.
- Mme le Maire : je suis éplorée par vos arguments. Cela fait 11 ans que je m'occupe des routes à Vandœuvres et mon prédécesseur avait déjà reçu des pétitions des riverains du chemin de la Seymaz, qui se plaignaient du bruit et de la circulation. Si vous prenez une décision négative, j'aurai honte de l'appliquer.
- M. MULLER : je demande le vote nominatif.

#### **Vote sur le projet de délibération :**

- **5 voix pour : Mmes et MM. DESPLAND, de LISLE-SARASIN, MULLER, VERMEIL et VOUTAT.**
- **4 voix contre : Mme et MM. CHRISTE, Eric PRADERVAND, Thierry PRADERVAND et de TOLEDO.**
- **1 abstention : Mme STALDER.**

### **DÉLIBÉRATION**

#### **Proposition du Maire relative à l'approbation d'un crédit d'engagement complémentaire et les moyens de les couvrir**

Vu le crédit d'engagement de F 2'600'000.00 voté par le conseil municipal le 10 novembre 2008, approuvé le 28 janvier 2009 par le Conseil d'Etat, pour divers travaux d'aménagements routiers au chemin de la Seymaz.

vu le crédit d'engagement complémentaire de F 545'000.00 du 11 mai 2009 pour des travaux supplémentaires

vu l' évolution de la qualité et des techniques de pose des revêtements phono-absorbants

vu le préavis favorable de la commission administrative, financière et juridique du 01 juin 2010,

vu les articles 30, al. 1, lettre e et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Maire,

le Conseil municipal, dans sa séance du 14 juin 2010

#### **DECIDE,**

**par 5 voix pour**

**4 voix contre**

**1 abstention**

1. D'ouvrir un crédit d'engagement complémentaire de F 300'000.00 pour couvrir l'excédent de dépense lié à la pose d'un revêtement phono-absorbant de la nouvelle génération, d'une granulométrie de 0,4 nécessitant un rabotage de 8 cm d'épaisseur.

2. D'amortir cette dépense selon les modalités définies pour le crédit d'engagement voté le 10 novembre 2008, soit au moyen des annuités qui figureront dans le budget de fonctionnement sous le N° 620.331 "Amortissement des investissements".

Ce crédit est couvert par les moyens financiers de la Commune et ne nécessite pas de recours à l'emprunt.

La dépense devra être comptabilisée dans le compte des investissements puis portée à l'actif du bilan de la commune dans le patrimoine administratif.

\* \* \*

### *Crédit d'étude concernant la mise en séparatif du chemin des Buclines*

#### **DÉLIBÉRATION**

#### **APPROBATION D'UN CREDIT D'ENGAGEMENT ET DES MOYENS DE LE COUVRIR**

**Projet de mise en séparatif des Buclines**, de la limite communale jusqu'au chemin du Petit-Pont.

Vu l'article 30, alinéa 1, lettre e) de la Loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

Vu le préavis favorable de la Commission Routes et mobilité du 17 mai 2010,

Vu le préavis favorable de la Commission Administrative, financière et juridique du 01 juin 2010

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, dans sa séance du **14 juin 2010**  
DÉCIDE,

**par 9 voix favorables                      1 voix défavorable                      0 abstention,**

d'ouvrir un crédit d'engagement d'un montant de F 85.000.-- pour couvrir les travaux préparatoires comprenant l'étude du projet, les procédures d'autorisation, l'appel d'offres et propositions d'adjudication.

La comptabilisation de ce crédit se fera comme suit :

Imputation :	investissement	710.501
	amortissement	710.331

Ce crédit sera intégré au coût des travaux.

En cas de non-réalisation du projet, ce crédit sera amorti en un an, conformément aux dispositions de l'art.34, al.6, lettre j, du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes du 31 octobre 1984 (B6 05.01).

Ce crédit est couvert par les moyens financiers de la commune et ne nécessite pas de recours à l'emprunt.

\* \* \*

### ***Crédit d'étude concernant la mise en séparatif du chemin de la Blonde***

#### **DÉLIBÉRATION**

#### **APPROBATION D'UN CREDIT D'ENGAGEMENT ET DES MOYENS DE LE COUVRIR**

**Projet de mise en séparatif du chemin de la Blonde**, de la fin de la zone 30 au chemin du Dori.

Vu l'article 30, alinéa 1, lettre e) de la Loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

Vu le préavis favorable de la Commission Routes et mobilité du 17 mai 2010,

Vu le préavis favorable de la Commission Administrative, financière et juridique du 01 juin 2010

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, dans sa séance du **14 juin 2010**  
DÉCIDE,

**par 9 voix favorables                      1 voix défavorable                      0 abstention,**

d'ouvrir un crédit d'engagement d'un montant de F 40.000,-- pour couvrir les travaux préparatoires comprenant l'étude du projet, les procédures d'autorisation, l'appel d'offres et propositions d'adjudication.

La comptabilisation de ce crédit se fera comme suit :

Imputation :	investissement	710.501
	amortissement	710.331

Ce crédit sera intégré au coût des travaux.

En cas de non-réalisation du projet, ce crédit sera amorti en un an, conformément aux dispositions de l'art.34, al.6, lettre j, du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes du 31 octobre 1984 (B6 05.01).

Ce crédit est couvert par les moyens financiers de la commune et ne nécessite pas de recours à l'emprunt.

\* \* \*

## **5. Propositions du Maire et des Adjoints**

- Nous vous rappelons l'invitation pour un barbecue avec le personnel communal, le mercredi 30 juin prochain à midi.

## 6. Propositions individuelles et questions

- Mme de LISLE-SARASIN : avez-vous des nouvelles concernant l'épicerie agence postale ?
- Mme le Maire : nous n'avons encore trouvé personne pour reprendre le bail. Nous avons reçu quelques demandes, dont une pour une pharmacie.
- Mme CHRISTE : concernant la construction de trois maisons au bas du chemin de la Cocuaz, je voudrais savoir si un chantier privé a le droit de fermer une route pendant une aussi longue période ? Ils ne préviennent pas, laissent parfois le chemin fermé pendant le week-end, alors qu'ils ne travaillent pas, etc.
- Mme le Maire : ils devraient en effet prévenir la mairie et les riverains avant de fermer le chemin. Nous allons intervenir.
- Mme CHRISTE : bravo à l'entreprise qui réalise les travaux de la zone 30 secteur Cocuaz. Ils travaillent vite et bien et sont très sympathiques.
- M. Th. PRADERVAND : un certain nombre de chemins sont actuellement fermés, ce qui rend difficile la levée des déchets et nous ne sommes pas avertis. Nous pourrions au moins recevoir une petite information. Il avait été décidé de ne pas reprendre les pompiers pour les repas des promotions et du 1<sup>er</sup> août. Qu'en est-il ?
- Mme GOURDOU-LABOURDETTE : il n'avait pas été décidé de ne pas les reprendre pour les manifestations principales, mais pour les autres manifestations.
- M. VOUTAT : il y a un autre organisme contre lequel je m'élève, c'est le SIACG. On traite de plus en plus de dossiers confidentiels, il y a des enjeux de plus en plus importants et l'on sait que l'on peut rentrer en quelques minutes dans notre système informatique. Pour avoir discuté avec des élus d'autres communes, beaucoup se plaignent du système mis en place par l'ACG, en termes de qualité, de coût et de sécurité. Contrairement au canton, ils n'ont pas réalisé d'audit de sécurité pour s'assurer que cela fonctionne. Le coût de leurs prestations est élevé et nous ne recevons ni information ni validation.
- Mme le Maire : je suis déjà intervenue, sans succès, au bureau de l'ACG. Concernant les coûts, nous votons un budget annuellement et nous en avons le détail. Je ne peux pas juger sur les questions techniques. Si d'autres communes vous soutiennent, vous pouvez écrire une lettre commune à l'assemblée générale de l'ACG.
- Une séance de la commission Administrative, financière et juridique est fixée au mardi 12 octobre 2010, à 20h15, pour l'examen du budget 2011.
- M. le président : je remercie les présidents de commissions de rendre leurs budgets d'ici au 15 septembre prochain.

## 7. Dates des prochaines séances

**séance n° 22 : lundi 13 septembre 2010 à 20 h 15**

**séance n° 23 : lundi 8 novembre 2010 à 19h00**

**séance n° 24 : lundi 13 décembre 2010, heure à fixer**

La séance publique est levée à 23h05.

Le Secrétaire du Conseil municipal

**Alexandre MULLER**

Le Président du Conseil municipal

**Jean de HALLER**